



Ministère chargé de  
l'environnement

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

19/05/2020

Dossier complet le :

02/06/2020

N° d'enregistrement :

2020 - 6007

### 1. Intitulé du projet

Modification du parc éolien des Bleuets (Autorisation Unique accordée le 10 février 2017 et lauréat de la 4e tranche d'appel d'offre : 2017/S 083-161855)

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Eoliennes des Bleuets

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

MAHFOUZ Roy, Président

RCS / SIRET

8 0 5 4 0 5 7 0 1 0 0 0 1 4

Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie : 1 Sous-catégorie : D	7 éoliennes de 153 m de hauteur totale avec une hauteur au moyeu de 90 m

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le parc éolien des Bleuets a été autorisé par arrêté préfectoral daté du 10 février 2017. Le projet se compose de sept éoliennes (d'une puissance unitaire de 3 à 3,3 MW) T1, T2, T3, T4, T5, T6 et T7 de 150 m de hauteur totale avec un mât de 91 m, d'un diamètre de rotor de 117 m ainsi que de deux postes de livraison électrique. Ce projet est également lauréat de la 4e tranche d'Appel d'Offre d'Etat (2017/S 083-161855).

Ce projet modificatif a pour objectif d'obtenir un modificatif des autorisations liées au parc éolien des Bleuets. Le but de cette modification est d'optimiser le parc éolien.

Ainsi la modification porte sur le type de machine : celle retenue pour l'ensemble des éoliennes du parc est une Vestas 126 de puissance unitaire de 3,6 MW (le diamètre du rotor étant de 126 m). La hauteur totale des éoliennes est de 153 m. La hauteur au moyeu est de 90 m pour les sept éoliennes.

Les déplacements entre les éoliennes autorisées et modifiées sont de 7,36 m pour la T1, 4,95 m pour la T2, 6,85 m pour la T3, 6,14 m pour la T4, 11,65 m pour la T5, 0,84 m pour la T6 et 7,41 m pour la T7.

## 4.2 Objectifs du projet

L'objectif de cette modification est d'installer des éoliennes de génération plus récente que celles déposées dans le dossier d'autorisation en 2015 et d'optimiser la production du parc éolien des Bleuets vis-à-vis du gisement naturel. En effet, ce parc est autorisé mais pas encore construit.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

La phase travaux du projet modificatif reste identique à celle du projet initial autorisé. Le chantier dure entre 6 et 9 mois et comporte les éléments suivants :

- Enfouissement de câbles,
- Aménagement des voiries et plateformes,
- Fondations des éoliennes,
- Livraisons des composants,
- Montage des éoliennes,
- Phase de test et mise en service.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pour sa phase d'exploitation, le projet modificatif ne diffère pas du projet initial autorisé.

Une fois le parc mis en service, des opérations d'exploitation sont prévues, telles que :

- l'inspection des éoliennes,
- la maintenance préventive (semestrielle) et curative, ainsi que du poste de livraison (annuelle),
- l'entretien des pourtours des éoliennes (trimestriel),
- le suivi environnemental général du projet.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet initial a été instruit sous le régime de l'autorisation unique.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Dimensions des plateformes : T1/T2/T3/T4/T5/T6/T7	3224 m <sup>2</sup> / 2901 m <sup>2</sup> / 2831 m <sup>2</sup> / 4584 m <sup>2</sup> / 7398 m <sup>2</sup> / 4022 m <sup>2</sup> / 2831 m <sup>2</sup>
Gabarit des 7 éoliennes : Hauteur totale ; Diamètre du rotor ; Hauteur au moyeu	153 m ; 126 m ; 90 m
Postes de livraison : Longueur ; Largeur ; Hauteur	10 m ; 2,65 m ; 2,5 m

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

Commune : Saint-Aubin-Montenoy  
Adresse des implantations :  
- T1 : ZK29, Heurtebize, 80540 Saint-Aubin-Montenoy  
- T2 : ZK24, Heurtebize, 80540 Saint-Aubin-Montenoy  
- T3 : ZK19, Heurtebize, 80540 Saint-Aubin-Montenoy  
- T4 : ZK29, Heurtebize, 80540 Saint-Aubin-Montenoy  
- T5 : ZK19 et ZK21, Heurtebize, 80540 Saint-Aubin-Montenoy  
- T6 : ZI7, Camp de Loirs, 80540 Saint-Aubin-Montenoy  
- T7 : ZI9, Camp de Loirs, 80540 Saint-Aubin-Montenoy

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0 1° 58' 33" 74 Lat. 49° 50' 23" 74

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

NB du paragraphe 4.6: les coordonnées des 7 éoliennes (Lambert 93 et WGS84) se situent en ANNEXE 7

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

Le projet se compose de sept éoliennes et de deux postes de livraison.  
Ce projet a été autorisé par l'arrêté préfectoral daté du 10 février 2017.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est situé à plus de 7 km du projet. Il s'agit de la "Vallée de la Bresle".
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet initial autorisé a fait l'objet d'une étude d'impact. Pour le projet modificatif, une reprise de l'évaluation écologique a été réalisée. Le dossier a été mis à jour en y intégrant de nouvelles mesures liées à la protection de l'avifaune et des chiroptères. Certaines ont été ajoutées afin de mettre le dossier en conformité avec la réglementation concernant la "non perte nette de biodiversité". Ces mesures sont présentées dans le document de présentation consultable en annexe 7.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'addition de l'emprise cumulée des éoliennes du projet est de 27 791 m <sup>2</sup> (soit 2ha 77a 91ca) pris sur les terres agricoles.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Durant la phase de chantier, des convois exceptionnelles achemineront les éoliennes sur le site d'implantation. Des camions toupie et des véhicules liés aux entreprises du BTP intervenant sur le chantier seront présents.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les éoliennes sont des sources d'émissions sonores et soumises à des réglementations. Une étude acoustique portant sur la modification du projet éolien des Bleuets a été réalisée et démontre le respect des émergences maximales réglementaires.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les structures de plus de 50 mètres de hauteur sont soumises à une obligation de balisage lumineux diurne (blanc) et nocturne (rouge) sur chaque éolienne.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une étude paysagère permettant la comparaison entre le projet éolien des Bleuets et la modification proposée a été réalisée. Pas d'impact supplémentaire.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Pour information, le projet initial ainsi que le projet de modification des éoliennes des Bleuets font état de mesures liées à la démarche ERC.

Les mesures pour cette modification sont mises en place afin de limiter encore plus les impacts sur l'avifaune et les chiroptères de ce projet.

Ainsi, plusieurs nouvelles mesures viennent s'ajouter à celles déjà décrites dans le projet initial. Aussi, afin de mettre en conformité le projet avec la nouvelle réglementation (Loi de reconquête pour la biodiversité, de la nature et des paysages), plusieurs mesures ont été identifiées dans le cadre de la "non perte nette de biodiversité" sur les espèces non menacées mais protégées.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de modification des éoliennes des Bleuets devrait être dispensé d'évaluation environnementale.

En effet, nous rappelons que l'étude écologique, au regard des caractéristiques de la machine faisant l'objet du présent dossier de modification (Vestas 126), présente de nouvelles mesures qui ont été intégrées par rapport au projet initial afin de réduire les impacts qui pourraient être induits par cette modification mais également afin de mettre en conformité le projet en s'inscrivant dans la "non perte nette de biodiversité".

Ainsi, les impacts supplémentaires par rapport au projet initial sur la biodiversité sont très limités.

Au vue de ces éléments et de l'ensemble des mesures proposées, nous estimons que le projet modificatif devrait être dispensé d'une évaluation environnementale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
ANNEXE 7: Document de présentation du dossier modificatif

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Amiens

le, 29/04/2020

Signature



